

Constat LegalPreuve par drone

La Chambre nationale lance le 1^{er} décembre 2021 son nouveau constat LegalPreuve : par drone.



Le drone comme nouvel outil pour l'huissier de justice lors de constats délicats ou difficiles d'accès à réaliser comme : les toitures, les bâtiments haut, les clôtures mitoyennes ou en matière d'urbanisme. Le drone apporte une réponse simple par son agilité et permet à l'huissier de justice de voir partout rapidement mais aussi de sécuriser le constat.